

Comment doper le rendement de votre assurance-vie ?



Le recours aux unités de compte

Afin de gagner en performance, il est recommandé d'investir en partie dans des unités de compte.

Fabrice Gomez

Dans le cadre de l'assurance-vie multisupport, une unité de compte représente une part d'un organisme de placement collectif (OPC). Sachant que ces organismes, pilotés par des professionnels de la finance, ont pour vocation de gérer un portefeuille de valeurs mobilières. Ainsi, selon l'évolution des marchés financiers, la valeur de la part d'OPC acquise par l'assuré pourra fluctuer à la hausse comme à la baisse. Investir dans des unités de compte, c'est accéder à un panel de supports d'investissement important. En effet, les unités de compte ne se résument pas qu'aux actions. Il est également possible de se positionner, par exemple, sur des obligations, de l'immobilier, des actifs monétaires... Mais attention, contrairement aux fonds en euros, les unités de compte ne bénéficient pas d'une garantie. Ce qui peut entraîner un risque de perte en capital. Toutefois, cette prise de risques peut permettre de bénéficier de meilleurs rendements. Pour preuve, selon les derniers chiffres de la Fédération française

de l'assurance (FFA), les supports en unités de compte ont délivré un rendement annuel moyen de 4,6 % sur la période 2013-2017. Comparativement, les fonds en euros, sur la même période, ont affiché un taux d'intérêt annuel moyen de 2,23 %.

Et que les épargnants prudents se rassurent, il est possible d'ajuster le niveau de risque lié à ses investissements. Ce niveau de risque peut être plus ou moins important en fonction du type de supports d'investissement choisi, de leur proportion (panachage entre fonds en euros et unités de compte) ou encore du type de marché. Pour réduire une partie de ces risques, l'assuré a tout intérêt à diversifier son contrat.

Tendre vers la diversification

Diversifier son contrat d'assurance-vie permet de diluer le risque et d'obtenir un rendement dynamique.

Fabrice Gomez

La diversification consiste à répartir une enveloppe d'investissement entre différentes classes d'actifs choisies en fonction de leur exposition au risque et du rendement qu'elles peuvent laisser espérer. Diversifier, c'est, autant que possible, détenir un contrat contenant des actifs décorrélés entre eux, c'est-à-dire des actifs qui n'évoluent pas toujours dans le même sens au même moment. C'est la raison pour laquelle il peut être intéressant d'intégrer différentes classes d'actifs, mais aussi d'allouer ses investissements à différents secteurs d'activité (industrie, santé, matières premières...) ou zones géographiques (Amérique, Europe, Japon, pays émergents...). Une diversification peut également s'obtenir par le jeu des différentes monnaies (euro, dollar, yen...). Mais attention, la diversification ne doit pas pour autant vous

faire perdre de vue certaines règles de base. D'une part, votre allocation d'actifs doit prendre en compte vos objectifs patrimoniaux ou vos besoins futurs de liquidités. D'autre part, il faut savoir que les unités de compte nécessitent un laps de temps minimal (1 an, 3 ans, 5 ans...) pour délivrer un certain niveau de rendement et pour diminuer le niveau de risque. En investissant dans des unités de compte, il faut laisser du temps au temps !

Réaliser des versements programmés

Les versements programmés permettent d'alimenter régulièrement son contrat d'assurance-vie et de multiplier les points d'entrée sur les marchés financiers.

Fabrice Gomez

Outre le fait de pouvoir alimenter votre contrat d'assurance-vie par des versements libres, vous pouvez mettre en place des versements programmés. Ces derniers permettent d'épargner automatiquement et régulièrement. C'est vous qui déterminez le montant des versements, les supports sur lesquels seront investies ces sommes et la périodicité des versements : mensuelle, trimestrielle, voire semestrielle ou annuelle. Ainsi, à chaque échéance, votre assureur prélèvera le montant déterminé sur le compte bancaire que vous aurez indiqué, puis le versera sur le ou les support(s) d'investissement que vous aurez choisi(s). L'intérêt de cette mécanique est de vous permettre, lorsque vous investissez en unités de compte, de réduire les risques. En effet, en multipliant les points d'entrée, vous vous affranchissez des orientations des marchés financiers puisque vous allez lisser la valeur d'achat moyenne de vos actifs. Concrètement, lorsque la tendance boursière s'inscrit en hausse, la valeur de vos investissements va s'apprécier. À l'inverse, en cas de tendance baissière, la

valeur de vos supports va diminuer, mais en contrepartie, vos versements vous permettront d'acquérir plus d'actifs. Une stratégie qui a déjà fait ses preuves et qui permet, sur le long terme, de faire progresser la valeur de rachat d'un contrat d'assurance-vie.

Déléguer la gestion de votre épargne à des experts

La gestion sous mandat consiste à confier son épargne à une équipe de professionnels. Un bon moyen de se délester de la gestion, parfois contraignante, d'un produit d'épargne et de profiter des opportunités d'investissement.

Fabrice Gomez

Pour vous aider à faire fructifier votre épargne, les assureurs proposent aujourd'hui de nombreuses options, parmi lesquelles se trouve la gestion pilotée. Longtemps réservée à certains contrats d'assurance-vie, la gestion pilotée (appelée encore la gestion sous mandat) est de plus en plus accessible. Elle consiste à confier l'épargne investie à une équipe de gestionnaires professionnels. Ces derniers suivent, pour le compte de l'épargnant, l'évolution des marchés. Concrètement, ce type de gestion donne pouvoir aux gestionnaires d'investir les sommes épargnées dans différents supports d'investissement (actions, obligations, monétaires...) et de modifier l'allocation des actifs du contrat en fonction, notamment, de l'orientation des marchés. Avant la mise en place d'une gestion pilotée, vous devrez remplir un questionnaire qui permettra de définir votre profil d'investisseur. Profil qui va dépendre, notamment, de votre aversion ou non au risque et de votre horizon de placement. Généralement, les assureurs définissent 3 profils de gestion : prudent, équilibré et dynamique.

